échanges

Échanges,
le journal d'information
pour le personnel communal
de la ville de
Fontenay-sous-Bois.

Octobre 2014
N°30

La ville amie des enfants

Page 2

3 questions à Philippe Le Pape Directeur des Sports

Page 3.

Elisez vos représentants le 4 décembre prochain

Pages 6, 7 et 8.

Fontenay-sous-Bois
une ville à vivre

Du mercredi 19 au samedi 22 novembre

Semaine des droits de l'enfant

Notre Collectivité s'est engagée pour les Droits de l'Enfant depuis de très nombreuses années.

C'est notamment pour cette raison qu'en 2004, elle a reçu le titre décerné par l'UNICEF de *« Ville amie des enfants »*.

Plusieurs services municipaux s'impliquent aux côtés de la Coordination éducative locale et participent activement à ce programme.

Ainsi, la direction de la Culture avec la Médiathèque Louis-Aragon, la salle Jacques Brel, le cinéma Le Kosmos, et aussi La Fontenaysienne, le Service Enfance, le Service Vacances de la Caisse des écoles, le Point d'Accès au Droit et à la Médiation du service Politique de la Ville se sont saisis de la question des droits de l'enfant.

Demandez le programme

À la Médiathèque Louis Aragon

À quoi ça sert ?

Atelier de 6 à 12 ans :
Mercredi 19 novembre, à 14 h.

À quoi ça sert de savoir lire ? À quoi ça sert la culture, la connaissance ? À quoi ça sert « le savoir » ? À partir d'interviews d'adultes effectuées début novembre à la médiathèque, Laurence Brunissen, animatrice invite les enfants à un passionnant débat, pour confronter leur réflexion à celle des adultes interviewés.

À la Salle Jacques-Brel

Thème de cette édition : les régions. Le Festival offre l'occasion de rendre visible le travail engagé avec les enfants durant une année dans les centres de loisirs de notre Ville et les différentes productions.

Le mercredi après-midi : accueil des centres de loisirs. Les matinées et les après-midi du jeudi et du vendredi : accueil des groupes scolaires.

Le samedi, le Festival est ouvert au public avec trois associations : les Amis de Brovary, la Ligue Des Droits de l'Homme, Voix du Monde pour la Paix.

Au Kosmos

Projection du Kid de Chaplin en direction des plus grands des centres de loisirs et des usagers.

Après le film l'écrivain philosophe M J-L Sagot-Duvauroux animera un débat avec les enfants.

La séance débutera à 14 h 30 entrée gratuite.

Au Restaurant Municipal

Pour le Jeudi 20 novembre, un repas **"Plaisir"** sera servi aux enfants. Il a été élaboré avec un groupe d'enfants volontaires du centre de loisirs Pasteur et la diététicienne.

Nouvel équipement, nouvelles missions

Le complexe sportif piscine-patinoire a connu d'importants travaux et, dans ce cadre, le centre nautique a été totalement refait.

**Philippe Le Pape, directeur des sports, vient de vivre, comme tous ceux travaillant sur le site des mois *« agités »*, d'octobre 2012 au 20 octobre dernier, jour de sa réouverture.
Il fait le point sur les problèmes qu'il a fallu résoudre ainsi que sur les changements qui sont intervenus.**

Échanges :

Comment se sont déroulés les deux ans de chantier ?

Philippe Le Pape :

Sur le complexe, on a des agents travaillant à la piscine, d'autres à la patinoire et d'autres encore sur les deux équipements comme les caissières, les agents administratifs ou techniques. On a réussi à maintenir le personnel de la patinoire dans des espaces réduits. Le personnel des caisses a pu être maintenu sur place ainsi qu'un agent technique et deux autres sont partis aux ateliers.

À la piscine, on comptait huit maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS). On leur a fait des propositions de redéploiement provisoire, correspondant à de vrais besoins, en fonction de leurs souhaits. Trois sont partis dans les centres de loisirs et d'initiation sportive, une dans une crèche et trois autres n'ont pas souhaité renouveler leur contrat. Les agents d'accueil et d'entretien sont restés sur le site. Au contrôle, un est parti en formation, un autre aux espaces verts où il est resté, et les deux derniers à la petite enfance, toujours comme agents d'entretien. Les chefs d'établissement et d'équipe sont restés sur le complexe.

Échanges :

Comment a-t-on préparé les agents à leur futur environnement professionnel ?

Philippe Le Pape :

On a travaillé un an et demi sur le projet d'établissement portant sur le règlement intérieur, le nouveau planning, les conditions de travail, les procédures, la maintenance, l'organisation des secours...

En septembre, on a effectué des visites et, beaucoup de choses ayant changé, on a eu des formations qui ont notamment porté sur la sécurité incendie, l'utilisation des nouveaux casiers électroniques, le traitement de l'eau et de l'air. On va en avoir sur la surveillance vidéo des bassins, la connaissance des produits de l'espace de mise en forme, la billetterie informatisée avec son nouveau logiciel.

Ces formations sont assez tardives mais il a fallu attendre l'installation du matériel et le passage de la commission de sécurité, le 8 octobre.

Echanges :

Quelles sont les premières impressions des agents et les changements ?

Philippe Le Pape :

Ils ont trouvé l'équipement lumineux avec des locaux qui leur sont consacrés (vestiaires, salle de réunion, lieu de vie avec une petite terrasse extérieure) plus spacieux.

Ils ont toutefois une légitime appréhension. Leurs missions ne seront plus tout à fait les mêmes ainsi, par exemple, il n'y aura plus de manipulation de vêtements avec les casiers électroniques.

Politique de la ville en 2015 : les quarti ers prioritaires à Fontenay

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février dernier a introduit trois nouveautés : Des subventions de l'État pour les seuls quartiers prioritaires, le contrat de ville et la participation des habitants.

À Fontenay, les quartiers concernés sont Les Larris et La Redoute !

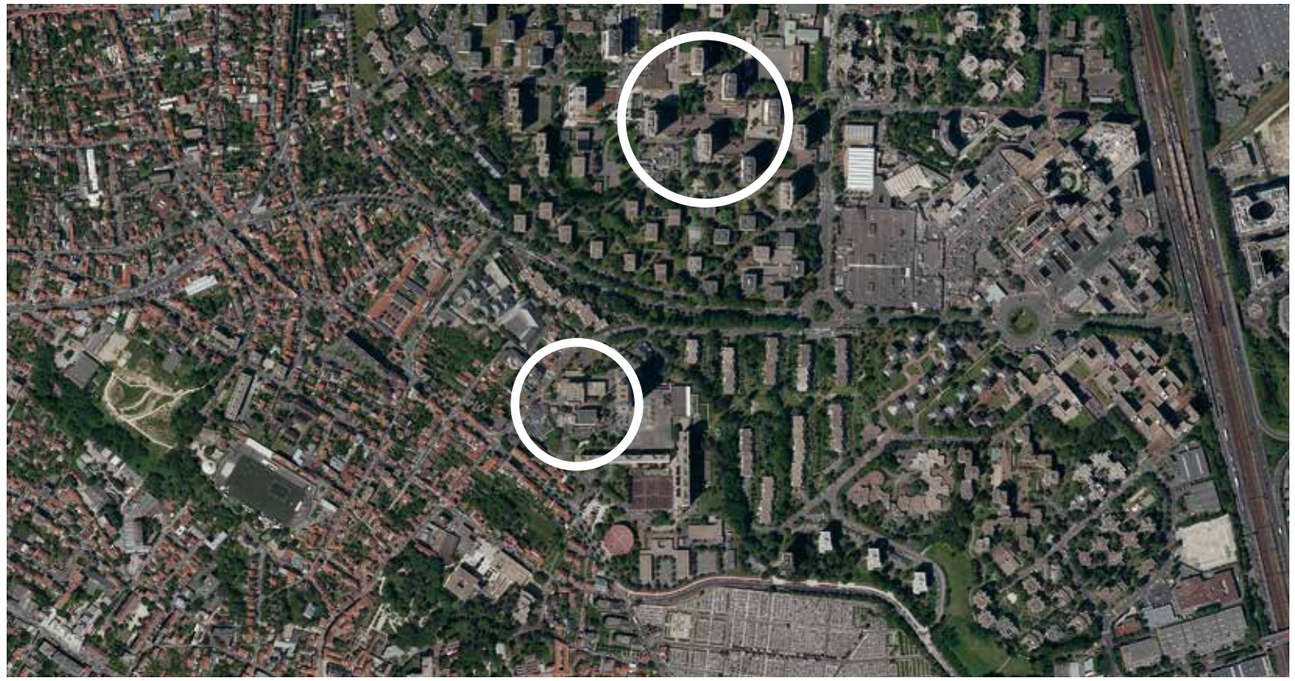

Nassim Lachelache
adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville.

Pierre Welsh
Responsable du service Politique de la Ville.

En 2012, l'objectif du ministre à la Ville d'alors, François Lamy, était de réformer la politique de la ville en réduisant fortement le nombre de territoires bénéficiant de subvention pour passer, en 2015, de 2 500 Contrats Urbains de Cohésion Sociale à 1 300 *« quartiers prioritaires de la politique de la ville. »*

« Politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, » la politique de la ville entend, selon la loi, *« assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »* Cela grâce à une action commune État/ Collectivités territoriales.

« Il s'agit, dans le cadre d'un futur Contrat de Ville, explique Pierre Welsch, responsable de la Politique de la Ville de Fontenay, *de lutter contre les inégalités sociales, de garantir l'accès au Droit et aux services publics (éducation, santé, culture…) des plus démunis, en lien avec les services de la ville, pour améliorer le cadre de vie, favoriser l'emploi, l'insertion, l'intégration, garantir la tranquillité publique, dans un esprit de développement durable… La politique de la ville s'appuie donc sur les valeurs de nos élu(e)s et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants à laquelle la Municipalité est attachée depuis plusieurs années. »*

« L'histoire de la politique de la ville, poursuit-il, *se confond avec celle de la commune puisqu'elle est née en même temps que les grands ensembles, dans les années 70. C'est pourquoi, cette loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine a posé les principes d'une réforme en concentrant notamment des moyens sur les territoires les plus en difficultés. Pour la ville de Fontenay-sous-Bois, deux quartiers sont concernés : les quartiers des Larris et de la Redoute. »*

Lors de la rencontre pour la délimitation de ces deux quartiers prioritaires, le 4 septembre dernier, le Maire Jean-François Voguet, Pascal Clerget, adjoint au maire délégué au personnel, à l'Enfance, à l'Éducation et aux finances, Nassim Lachelache, adjoint au maire délégué à la Politique de la ville, Thierry Faure, DGS, et Pierre Welsch, ont reçu une délégation des services de l'État afin de confirmer les limites des quartiers fontenaysiens proposés par la mairie.

Pierre Welsch présenta les demandes définitives faites à l'État et dont *« un certain nombre ont de grandes chances d'aboutir à savoir : l'intégration du 198-200, boulevard Gallieni au périmètre de La Redoute et celle du 3, rue Jean Macé au périmètre des Larris. »* En revanche, en raison d'un projet de démolition/reconstruction sur ce site, *« l'intégration de l'école élémentaire Paul Langevin au périmètre du quartier des Larris reste un sujet de discussion bien que le sous-préfet y soit favorable. »*

Autre demande : la création d'un périmètre Pasteur-Rousseau.

Malgré les maigres chances d'obtenir cette création, un certain nombre d'arguments ont été avancés par le service politique de la Ville en lien avec les autres services de la ville pour démontrer « l'éligibilité » de ce territoire.

Enfin, il est à noter que la loi Lamy impose que, dans chaque quartier, un conseil citoyen soit constitué avec des habitants tirés au sort en parité femmes/hommes et des représentants d'associations. Il participera à la mise en œuvre du contrat de ville indépendamment du pouvoir public. Et, avec *« la mise en place d'une Maison du projet, »* les habitants, les associations et les acteurs économiques seront associés aux projets de renouvellement urbain.

Alors que l'état réduit de manière drastique les subventions aux collectivités, l'enjeu pour la ville reste bien évidemment d'obtenir les garanties de subventions pérennes pour financer ces projets qui intéressent les habitants.

La réforme en dates

11 octobre 2012 : Lancement de la concertation nationale ;
18 juin 2013 : Préfiguration des nouveaux contrats de ville sur 13 sites pilotes ;
21 février 2014 : promulgation de la loi de programmation ;
28 avril 2014 : Lettre ministérielle aux 1 000 maires de la politique de la ville ;
17 juin 2014 : Liste des 1 300 quartiers prioritaires de métropole et Journées de la rénovation urbaine ;
Juin 2014 : lancement des nouveaux contrats de ville ;
Octobre 2014 : Décret fixant la liste des quartiers prioritaires ;
Juin 2015 : Entrée en vigueur.

Elections professionnelles du 4 décembre 2014 je vote pour mes représentants

Le jeudi 4 décembre de 9 h à 17 h, les agents de la ville, du CCAS et de la Caisse des écoles sont appelés à voter afin de désigner leurs représentants au Comité Technique et au Comité des Oeuvres Sociales (COS).

Pascal Clerget
1er adjoint au maire délégué au personnel, à l'enfance, à l'éducation et aux finances.

Myriam Khémissi
Directrice des Ressources Humaines.

L'essentiel pour les territoriaux, ce sera de s'impliquer dans ce qui constitue la vie de la collectivité en « sacrifiant » un peu de temps en participant à cet événement important pour chacun d'entre eux. C'est le vœu de Pascal Clerget, l'adjoint au maire délégué au personnel qui souhaite la participation la plus forte possible des agents à ces élections professionnelles.

Le Comité Technique est le lieu principal du dialogue social. Composée à parité d'élus de la Municipalité et de représentants du personnel, cette instance doit obligatoirement être consultée sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux orientations en matière de régime indemnitaire, à l'évolution des effectifs, à la formation et au développement des compétences, à l'insertion professionnelle.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est l'instance de dialogue et de concertation sur toutes les questions concernant la santé et la sécurité au travail.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est une instance rattachée au Centre Interdépartemental de Gestion. Elle émet des avis relatifs aux décisions de l'employeur sur les questions d'ordre individuel liées à la carrière (avancement d'échelon ou de grade, promotion interne) et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Un dialogue social intense

Durant la mandature qui s'achève, le dialogue social a été intense à Fontenay ! Près de 50 séances se sont tenues : 27 pour le CTP, 12 pour le CHS et 6 en commun.

Si le dialogue social est donc déjà une réalité très ancrée à Fontenay-sous-Bois, la Municipalité souhaite le renforcer en permettant aux représentants du personnel d'exercer leur mandat dans le respect de la liberté syndicale.

D'ailleurs pour sensibiliser les agents à voter, des plans de communication sont, en ce début novembre, en cours d'exécution, comme s'en félicite Myriam Khémissi, Directrice des Ressources Humaines : « *Pour les élections à la CAP, le CIG organise un vote uniquement par correspondance avec un plan de communication spécifique prévu à destination des agents (note d'information jointe -comme ce journal Échanges- au bulletin de salaire du mois d'octobre)*

avec bulletins et affiches diffusés sur les supports au sein de la collectivité (panneau d'affichage, sites..). »

Pour les élections au CT. *« Des notes d'information sont actuellement adressées tant aux responsables de services qu'aux agents afin que les conditions soient réunies pour permettre au plus grand nombre de participer à ces scrutins. »*

D'autant que ceux-ci n'ont lieu que tous les 4 ans (contre 6 ans auparavant). C'est d'ailleurs l'une des modifications contenues dans la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. En voici d'autres : L'élection se fait à un seul tour de scrutin au lieu de deux précédemment. Il n'y a plus d'élection pour le CHSCT mais une désignation des membres en fonction des résultats des votes au Comité technique.

Le 25 septembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé pour le maintien du paritarisme entre les deux collèges et a fixé, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants à 8 titulaires et 8 suppléants pour le CT et 5 titulaires et 5 suppléants pour le CHSCT.

Le même jour, vous serez également appelés à élire vos représentants au COS des territoriaux de Fontenay-sous-Bois. Né dans les années 60 *« d'une volonté commune de syndicalistes de gagner des moyens pour les vacances et les loisirs en direction des agents territoriaux, »* le COS a *« pour objectif d'assurer aux agents de la collectivité, de meilleures conditions d'existence par des aides à caractère social, mais aussi d'offrir des prestations touristiques, culturelles, sportives et de loisirs. »* Les élus du personnel au CT et au CHSCT et les élus municipaux n'interviennent pas dans les affaires du COS.

En savoir plus sur le COS :
Site : www.cosfsb.fr
Tél. : 01 49 74 75 41 ;
Mail : cos@fontenay-sous-bois.fr

Qui peut voter ?

Pour la Commission Administrative Paritaire du Centre Interdépartemental du Gestion de la Petite Couronne :

Uniquement les fonctionnaires titulaires qui, à la date du 4 décembre 2014, sont :

- En position d'activité : à temps complet, temps partiel, en décharge de service pour mandat syndical, en congé annuel, maladie ordinaire, mis à disposition ;
- En position de détachement ;
- En congé parental.

Attention, le vote pour désigner vos représentants à la CAP se fait uniquement par correspondance. Vous recevrez donc les professions de foi et les bulletins de vote à votre domicile.

Pour le Comité Technique :

Les agents qui, à la date du 4 décembre 2014, sont :

- Fonctionnaires en position d'activité ou de congé parental ou en détachement ou mis à disposition d'une autre collectivité locale ou établissement public ;
- Les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ou en congé parental ;
- Les agents non titulaires de droit public ou privé (apprentis, emploi d'avenir) qui exercent leurs fonctions à temps complet ou non complet ou placé en congé parental et bénéficiant d'un CDI, d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois ou d'un CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois.

Le vote pour le CT se déroulera le jeudi 4 décembre de 9h à 17h sans interruption, salle du conseil Municipal.

Pour le Comité des Œuvres Sociales :

Les agents qui sont :

- Titulaires ou stagiaires occupant un emploi permanent à la commune, au CCAS ou à la Caisse des Ecoles (à l'exception des agents en disponibilité, détaché hors de leur collectivité, en congé parental) ;
- Les agents non titulaires de droit public occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet (au moins égal à 50%) et recruté au plus tard le 4 juin 2014 (Les agents vacataires, saisonniers, occasionnels, remplaçants ne sont pas électeurs).

Le vote pour le COS se déroulera le jeudi 4 décembre de 9h à 17h sans interruption, salle des mariages.

Marie-Hélène CORBANI Directrice Générale Adjointe au Développement Social

« On m'avait dit que le département du Val-de-Marne était solidaire et humaniste, **« on »** *ne s'était pas trompé et Fontenay en est l'illustration. »*

Marie-Hélène Corbani, Directrice Générale Adjointe Développement social depuis le 1er octobre, est donc pleinement satisfaite de son nouveau poste d'autant qu'elle y a reçu *« un accueil très chaleureux. »*

« Je mesure l'ampleur de la tâche à l'aune de dossiers importants » : développement de l'offre de soins, logement, partenariat d'Action sociale avec le Conseil Général.

Prévoyant de *« rencontrer tous les services de sa direction dans les 2 mois, »* elle dit toute sa *« confiance dans la capacité d'adaptation des agents et dans leur technicité pour proposer un service public de qualité pour toute la population dans un contexte budgétaire contraint. »*

Population qu'elle a rencontrée lors de l'inauguration de la piscine : *« C'est aussi dans des moments comme cela que l'on peut être fier de travailler dans une ville comme Fontenay. »*

Après ses études à Montpellier III et à Paris VII et VIII (licences/maîtrise ethnologie et psychologie, DU Formation des adultes), nombreux sont les instituts ou organismes pour lesquels M.-H. Corbani a travaillé : CIG 1ère couronne, Paris XIII, CNFPT, CEREQ, Agefos PME, Iprofop…

En 1992, elle est nommée DGA des Services de la Ville de Saint-Ouen chargée des ressources humaines et des systèmes d'information puis, en 2005, de l'Éducation, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports et santé.

Parmi ses dernières missions de révision et de mise en œuvre des politiques publiques : la refonte du quotient familial et de la tarification des prestations restauration scolaire et des centres de loisirs, l'élaboration d'un schéma directeur Petite enfance la création d'une cuisine centrale intercommunale et récemment la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec le Projet éducatif de territoire.

Joël RICHARDSON Chef, gérant du restaurant Le Guinguet

Le 1er octobre 2014, Joël Richardson s'en souviendra toujours non sans une émotion certaine : *« Mon arrivée au sein de l'équipe restauration de Fontenay a été remarquable. Encadrement, collègues, tout le monde a été bienveillant à mon égard. Les habitués du restaurant très souriants ont aussi participé à la qualité de cet accueil ! »*

Issu en 1978 d'une école hôtelière de Champagne, Joël alors cuisinier a progressé au fil des années pour parvenir, de région en région, à chef gérant. Il s'est imprégné des cuisines de Savoie, des Pyrénées, de Champagne, de la Côte d'azur…

Cet été, il a répondu à l'annonce de la Ville pour le poste de responsable du restaurant Le Guinguet. Son expérience professionnelle lui a permis de se voir ouvrir les portes de cet établissement. Ainsi pourra-t-il faire déguster aux convives du Guinguet de *« succulents p'tits plats »* glanés à travers toute la France.

Des dates pour la formation

Concours et examens professionnels organisés par le C.I.G de la Petite Couronne

Les dossiers de concours sont à retirer au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne :
Service Concours - 157, avenue Jean-Lolive - 93698 Pantin Cedex - Tél : 01 56 96 80 80 - Site permettant aux candidats de se pré-inscrire : www.cig929394.fr

Concours et examens professionnels	Pré-inscription en ligne et retrait des dossiers	Clôture des inscriptions	Dates des épreuves
Concours d'Adjoint d'animation de 1ère classe	18 novembre au 10 décembre	18 décembre	17 mars 15
Examen professionnel de Technicien principal de 2e classe (avancement de grade)	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	8 avril 15

Concours et examens professionnels organisés par le C.I.G de la Grande Couronne

Les dossiers de concours sont à retirer au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne :
Service Concours - 15, rue Boileau - 78008 Versailles Cedex - Tél : 01 39 49 63 60 - Site permettant aux candidats de se préinscrire : www.cigversailles.fr

Concours et examens professionnels	Pré-inscription en ligne et retrait des dossiers	Clôture des inscriptions	Dates des épreuves
Concours d'Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	19 mars 15
Examen professionnel de Technicien principal de 2e classe (promotion interne)	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	8 avril 15

Examens professionnels organisés par le C.D.G de Seine et Marne

Les dossiers de concours sont à retirer au Centre de Gestion de Seine et Marne :
Service Concours - 10, point de vue - CS 40056 - 77564 Lieusaint Cedex - Tél : 01 64 14 17 00 - Site permettant aux candidats de se pré-inscrire : www.cdg77.fr

Examens professionnels	Pré-inscription en ligne et retrait des dossiers	Clôture des inscriptions	Dates des épreuves
Attaché principal	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	7 avril 15
Adjoint administratif de 1ère classe	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	11 mars 15
Technicien principal de 1ère classe (avancement de grade)	4 novembre au 10 décembre	18 décembre	8 avril 15

Ateliers d'accompagnement en français et mathématiques 2014/2015 :

Le démarrage des cours des ateliers de remise à niveau en français et mathématiques est prévu dans la semaine du 10 novembre 2014.
Chaque agent concerné par les ateliers recevra une convocation à son domicile.
Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au : Service Formation - Hôtel de Ville 2e étage - Bureau 216

« Les souvenirs d'enfance sont souvent de petits détails qui se détachent du néant.

Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier. »

Patrick Modiano, écrivain, 1945. Auteur d'une trentaine de romans primés par de nombreux prix prestigieux dont le prix Nobel de littérature le 9 octobre dernier. Son œuvre romanesque se centre essentiellement sur le Paris de l'Occupation et s'attache à dépeindre la vie d'individus ordinaires confrontés au tragique de l'histoire.

POSTES A POURVOIR

Direction Générale des Services

Contrôle de gestion :
1 responsable ressources (Attaché)

DG des Services Techniques et de l'Urbanisme

Conservation et entretien du patrimoine bâti :
1 technicien bâtiment (Technicien principal 2e classe).
Espaces verts :
1 responsable d'équipe des gardiens et aires de jeux (Agent de maîtrise)

DGA Enfance /Jeunesse

Petite enfance :
1 médecin TNC 29h,
1 auxiliaire de puériculture (Auxiliaire de puériculture 1ère classe)
Enfance :
3 animateurs (Adjoint d'animation 2e classe)
Direction entretien et restauration
Ecoles :
2 responsables d'équipe (Agent de maîtrise).
Production de repas :
1 responsable de l'équipe de fabrication (Agent de maîtrise).

DGA Vie citoyenne, culturelle et sportive

Piscine/Patinoire : 1 Maître nageur (Educateur des APS 2e classe)
Dans le cas où vous souhaiteriez postuler l'un de ces emplois, merci de transmettre au secteur Recrutement un courrier précisant votre service d'affectation accompagné d'un curriculum vitae actualisé.

ARRIVÉES

Ressources Humaines
suivi de gestion :
RAKOTOMAMONJY Malalatian Cendrina.
DGA Développement social
CORBANI Marie-Hélène.
Sports :
GAUTRAIS Romain.
Production de repas :
RICHARDSON Joël.
Ecoles :
BEN MOHAMED SALH Samia, VALERO Nelly, BARDET Lucie.
Crèches : **ZUNIC Tatiana.**
Culture : **ELMAN Batiste.**
Propreté Urbaine : **SALLE Xavier.**

MOBILITÉ INTERNE

Service Fêtes & Evènements :
BAYEURTE Jean-Louis.
Gestion Administrative du Personnel :
LAMOURI Salima.
Politique de la Ville :
SYLVESTRE Simone.
Défense des familles :
BONNEFOY Elodie, AKREMELESS Nelly, DESBZOSSE Magalie.
Espaces verts :
JAMBON Vincent.

DÉPARTS

DAOUST Clémence.

Échanges

Journal d'information pour le personnel communal de Fontenay-sous-Bois
Directeur de la publication : Jean-François Voguet.
Directeur de la rédaction : Thierry Faure.
Comité de rédaction : Thierry Faure, Nourrédine Hamdoud, Jean-Jacques Joucla, Maritza Prat-Corona, Jocelyne Panteix, Stéphane Dussère, MMS.
Rédaction : MMS.
Conception graphique : ©: Stéphane Dussère.
Photos : P.Deby, S. Dussère, É.Hédoux, D.R.
Impression : Imprimerie municipale.
Nous contacter : ***echanges@fontenay-sous-bois.fr***

La photo du mois

Inauguration de la piscine Salvador Allende

Le vendredi 10 octobre dernier Monsieur le Maire a inauguré les nouvelles installations du complexe sportif.
L'occasion de rappeler que les services municipaux ont travaillé main dans la main à l'élaboration et à la réalisation de ce projet initié en 2009.

Au banquet du personnel le 5 décembre prochain... Soyez *"Disco"* !

disco
La fièvre du vendredi soir,
ce sera à la salle Jacques-Brel
le vendredi 5 décembre.
Thématique disco et boule à facette
pour ce banquet, le moment de voir
ou revoir « Saturday Night Fever »,
le film qui a lancé John Travolta
en 1978, et d'adapter sa tenue
en conséquence...
Robe de bal, costume blanc
à patte d'éph...
sur le dance floor,
tenue disco de rigueur !
Barry White, Donna Summer,
Gloria Gaynor, Village People,
Boney M...
mais aussi Abba et Dalida,
le DJ aura le choix...
qui a dit que le disco
était mort ?
Laissez nous
danser !

À vos agendas

Monsieur Jean-François Voguet et la municipalité vous convient aux diverses réceptions prévues en l'honneur des médaillés du travail et des retraités de l'année.

Médaillés du travail :

Le mardi 2 décembre à 16 h. 30
dans les salons de l'hôtel de ville.

Nouveaux retraités :

Le Mercredi 3 décembre à 18 h.30
dans les salons de l'hôtel de ville.

Les photos de ces réceptions seront téléchargeables en ligne sur le site de échanges :
www.echanges.photographisme.fr